

36 rue du Docteur-Schmitt
F-21850 SAINT-APOLLINAIRE
Tél. +33 (0)3 80 77 67 00
voyage.aprr.fr

Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
Mme Naouel MEZIANI
Cheffe de l'unité UICADS
STAC/UICADS
Parc d'Activités, 288, Rue Georges Clemenceau
77000 VAUX-LE-PENIL

Nemours, le 12 novembre 2025

Objet : consultation PC 077 145 25 00001 construction d'un centre pénitentiaire_ CRISENOY (77)

Madame,

C'est avec grand intérêt que nous avons analysés les pièces du projet. Nous relevons que les enjeux portés à votre attention courant 2022, concernant les contraintes liées à la gestion du domaine autoroutier, trouvent une traduction dans le projet.

Toutefois, certains éléments pourraient être complétés pour confirmer que ce dernier n'aura pas d'incidence sur la sécurité des usagers, notamment en ce qui concerne les risques de pollutions lumineuses. L'étude jointe en annexe a attiré notre attention dans le sens où elle précise « que les simulations réalisées impliquent la présence d'éclairage sur les parties extérieures des périmètres d'enceinte, avec des possibilités que les éclairages situés en bordure extérieur aient une influence jusqu'à 95m au-delà du périmètre. »

La réduction de ces éventuelles incidences peut trouver traduction via le traitement végétalisé des abords.

Toutefois, la notice mentionne que le traitement végétal pourra être réalisé et qu'il se fera sur la base d'un ensemencement naturel. Il est donc nécessaire de pouvoir confirmer la présence d'éléments végétalisés (à minima en bordure du site) contribuant à réduire la perception des futures constructions depuis l'axe. Une intégration visuelle du projet depuis l'autoroute permettrait de répondre à nos questions.

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.

Stéphanie COLLAUDIN,
Cheffe de Département Foncier

